


**Commission économique pour l'Europe**
**Comité du logement et de l'aménagement du territoire**
**Soixante-quatrième session**

Genève, 7-9 octobre 2013

**Rapport du Comité du logement et de l'aménagement  
du territoire sur sa soixante-quatrième session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–11	3
A. Participation .....	2–4	3
B. Adoption de l'ordre du jour .....	5	3
C. Questions d'organisation .....	6–11	3
II. Suivi de la soixante-cinquième session de la CEE .....	12	4
III. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire .....	13–14	4
IV. Stratégie pour 2014-2020 .....	15–18	4
V. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013 .....	19–62	5
A. Logement et marchés immobiliers durables .....	20–34	5
B. Développement urbain durable .....	35–40	7
C. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire .....	41–51	7
D. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire .....	52–62	8
VI. Réunion ministérielle de 2013 .....	63–91	9
A. Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour .....	63–65	9
B. Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE .....	66–89	9
1. Logement .....	66–78	9

GE.13-25466 (F) 130114 140114

**\*1325466\***

Merci de recycler



---

2.	Aménagement du territoire.....	79–83	11
3.	Urbanisme .....	84–89	11
C.	Adoption de la stratégie 2014-2020.....	90	12
D.	Clôture de la Réunion ministérielle .....	91	12
VII.	Résultats de la Réunion ministérielle .....	92–95	12
VIII.	Programme de travail pour 2014-2015.....	96–108	13
IX.	Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions.....	109–115	14
X.	Questions diverses.....	116	15
XI.	Élection du Bureau.....	117–118	15
XII.	Clôture de la session.....	119–121	15
Annexe 1	Liste des intervenants lors de la Réunion ministérielle, 8 octobre 2013 .....		16
Annexe 2	Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 .....		18

## I. Introduction

1. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa soixante-quatorzième session du 7 au 9 octobre 2013, à Genève.

### A. Participation

2. Des représentants des pays suivants ont participé aux travaux: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

3. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC).

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées: Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS Housing Europe), Fédération internationale des géomètres (FIG), Association internationale des locataires, Habitat for Humanity, National Association of Housing and Redevelopment Officials (NAHRO), Conseil norvégien pour les réfugiés, Observatoire des situations de déplacement interne, Conseil international des femmes (CIF), Partenariat national sur l'eau de Géorgie et Fondation pour les Nations Unies. Un certain nombre de représentants du secteur privé, d'experts et de chercheurs venus de divers établissements universitaires et instituts de recherche ont en outre participé aux travaux.

### B. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Président du Comité, M. Wolfgang Förster (Autriche), a présenté l'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/172), qui a été adopté avec les modifications suivantes dans l'ordre des points à examiner: le point 3 (Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire) et le point 4 (Stratégie pour 2014-2020) de l'ordre du jour provisoire ont été déplacés après le point 5 (Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013), et l'examen de l'alinéa *a* du point 5 (Logement et marchés immobiliers durables) a été reporté à la deuxième journée des travaux, c'est-à-dire au 9 octobre 2013.

### C. Questions d'organisation

6. Le Président du Comité a ouvert la session.

7. Le Président a indiqué que 240 représentants s'étaient inscrits à la session.

8. Le Président a également indiqué que le 7 octobre 2013 était la Journée mondiale de l'habitat, et il a convié les participants à une conférence de presse et à une réception à l'heure du déjeuner, ainsi qu'à un cocktail qui aurait lieu le même jour. Il a remercié le Gouvernement canadien d'avoir financé ces événements.

9. M. Sven Alkalaj, Secrétaire exécutif de la CEE, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté un aperçu des principales questions qui seraient abordées au cours de la session, notamment le projet de stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

10. Il a également annoncé que la Journée mondiale de l'habitat serait célébrée lors de l'exposition consacrée aux maisons conçues pour limiter les effets des catastrophes dans la région de la CEE. L'exposition s'est tenue devant le Palais des Nations, du 10 septembre au 10 octobre. Dans le cadre de cette exposition, le Canada et l'Estonie ont présenté certaines des techniques les plus récentes utilisées pour construire rapidement des maisons à faible coût destinées à accueillir sur de courtes périodes les personnes déplacées à la suite des catastrophes.

11. M<sup>me</sup> Margareta Wahlström, Représentante spéciale pour la réduction des risques de catastrophe, a présenté un exposé consacré aux progrès accomplis et aux difficultés persistantes dans la réduction des risques de catastrophe. Elle a noté qu'il importait de prévenir et d'atténuer les effets des catastrophes écologiques ou d'origine humaine, qui pouvaient être particulièrement néfastes tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Elle a également estimé qu'il importait d'échanger les données d'expérience s'agissant de l'amélioration des capacités nationales, d'attirer les investissements privés vers les infrastructures permettant une meilleure préparation aux catastrophes, et de coopérer à la préparation aux catastrophes dont les effets dépassent les frontières nationales des États. Elle a invité le Comité à coopérer avec la SIPC afin d'aider les États membres à mieux se préparer aux catastrophes potentielles.

## **II. Suivi de la soixante-cinquième session de la CEE**

12. Le Secrétaire exécutif a présenté les résultats de l'examen des travaux du Comité réalisé par le Comité exécutif de la CEE. Le Comité exécutif a estimé que le Comité avait produit des résultats concrets et utiles, et il lui a recommandé de poursuivre ses travaux. Le Secrétaire exécutif a remercié les membres du Comité de leur appui au cours de ce processus d'évaluation.

## **III. Travaux du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire**

13. Le Président du Bureau a rendu compte des travaux accomplis par le Bureau depuis la soixante-treizième session du Comité, en particulier de ses réunions (ECE/HBP/2013/1).

14. Le Comité a pris note de ces renseignements.

## **IV. Stratégie pour 2014-2020**

15. Le secrétariat a présenté le rapport intitulé «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire» (ECE/HBP/2013/2). Le Comité a pris note de ces renseignements.

16. Le secrétariat a présenté le projet de stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3), établi comme le Comité l'avait demandé à sa soixante-treizième session.

17. Le Président a remercié toutes les personnes qui avaient contribué à la préparation de la stratégie.

18. Le Comité a pris note de ces renseignements et a recommandé que la stratégie soit adoptée lors de la Réunion ministérielle.

## **V. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2012-2013**

19. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2012-2013, qu'il avait approuvé à sa soixante-douzième session (ECE/HBP/2011/1).

### **A. Logement et marchés immobiliers durables**

20. Au cours d'un débat consacré au thème de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement (notice informelle 3), un représentant de l'Institut d'économie urbaine a présenté le projet de publication intitulé «Bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE» (notice informelle 2), établi sur la demande formulée par le Comité à sa soixante-treizième session. La publication a été préparée conjointement par ONU-Habitat et la municipalité de Vienne (Autriche). Des représentants de la Fondation pour les Nations Unies et de la société civile ont participé au débat.

21. Au cours du débat thématique, d'autres orateurs ont mis en évidence les principales difficultés et les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles d'habitation collectifs, ainsi que les principaux enseignements tirés par les pays en transition de la région de la CEE. Les intervenants ont souligné la nécessité de sensibiliser les propriétaires, de gérer efficacement les biens immobiliers et de mettre en place une législation adaptée et les ressources financières appropriées pour appliquer des mesures d'efficacité énergétique. Ils ont par ailleurs indiqué que les obstacles juridiques et financiers étaient les principaux freins au développement des mesures d'efficacité énergétique. En outre, les intervenants ont souligné les avantages que les économies d'énergie offraient en termes d'amélioration de la qualité de la vie et de lutte contre la pauvreté énergétique, et insisté, par voie de conséquence, sur la nécessité de développer la sensibilisation, la formation et la création de capacités en la matière. Les participants ont en outre souligné que les mesures d'efficacité énergétique étaient le moyen le moins coûteux de répondre aux besoins de la société en énergie.

22. Sur la base de ces renseignements, le Comité a été invité à faire des recommandations pour de futures activités destinées à promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

23. Le secrétariat a présenté un bilan des ateliers nationaux et régionaux de formation à la construction de logements bon marché et à forte efficacité énergétique. Les ateliers qui avaient initialement été programmés pour l'année dernière en Arménie et au Kirghizistan n'ont finalement pas eu lieu en raison de difficultés financières. L'atelier d'Arménie se tiendra finalement en 2014 et sera financé par le Fonds de développement des Nations Unies.

24. Les États membres ont été invités à proposer l'organisation d'ateliers de formation dans leur pays ou à appuyer l'organisation d'ateliers dans d'autres pays par leur concours financier ou en envoyant des experts en efficacité énergétique.

25. La délégation géorgienne a fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un plan national de promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement en Géorgie, lequel devait s'inspirer du Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE (ECE/HBP/164).

26. La délégation géorgienne a également présenté un atelier national sur l'efficacité énergétique dans le logement, organisé par le Gouvernement géorgien avec l'appui de la CEE le 19 septembre 2013, afin d'examiner les principales difficultés rencontrées par le pays dans la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement. Lorsque le financement aura été défini, les résultats de l'atelier seront mis à profit par le Gouvernement pour élaborer les prochaines phases de l'élaboration d'un projet de plan national d'action.

27. Le représentant de la Géorgie a indiqué que le Gouvernement était toujours désireux d'élaborer un plan national d'action en faveur de l'efficacité énergétique en Géorgie, sous réserve de disponibilité de moyens financiers, et il a remercié le Comité et le secrétariat de l'appui qu'ils ont apporté à la Géorgie dans l'élaboration d'un plan national d'action et l'organisation de l'atelier.

28. Les autres délégations ont été invitées à se manifester si elles étaient intéressées par l'élaboration d'un plan national d'action en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

29. Pour continuer à conseiller utilement et efficacement les États membres de la CEE sur les questions relatives à l'efficacité énergétique, y compris en période de contraintes financières, le secrétariat a créé un réseau informel d'experts de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le Comité a été informé des objectifs de ce réseau et invité à désigner des experts.

30. Le Comité:

- A pris note de ces renseignements;
- A approuvé la publication consacrée aux bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans l'habitat;
- A invité les États membres et les organisations internationales partenaires à appuyer l'organisation d'ateliers de formation et l'élaboration de plans nationaux d'action en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement, notamment en Géorgie.

31. Un universitaire a souligné qu'il importait de promouvoir un habitat à coût modéré.

32. Le Président du Groupe consultatif du marché immobilier et le secrétariat ont informé le Comité des travaux réalisés par le Groupe consultatif depuis la soixante-treizième session et des activités prévues pour 2014-2015.

33. Le Comité a remercié le Groupe consultatif pour ses travaux, en particulier pour les études sur les systèmes d'évaluation des risques immobiliers (notice informelle 5) et sur la promotion de l'écologie dans le secteur de l'immobilier (notice informelle 4), et il a pris note des renseignements contenus dans ces études.

34. Le Comité a examiné la question du renouvellement du mandat du Groupe consultatif. Plusieurs délégations ont souhaité que la composition du Groupe consultatif soit élargie et que son rôle et ses activités soient plus étroitement liés aux travaux du Comité et du Groupe de travail. Dans ce contexte, le Comité a décidé de recommander au Comité exécutif de reconduire le Groupe consultatif dans son mandat pour une année supplémentaire et, dans l'intervalle, de charger le Bureau d'établir un nouveau mandat qui serait adopté par le Comité à sa soixante-quinzième session.

## **B. Développement urbain durable**

35. Le secrétariat a rendu compte de la participation de la CEE aux ateliers sur les villes intelligentes et des propositions visant à faire en sorte que le Comité organise des événements sur le thème des villes intelligentes en 2014-2015, tels que des ateliers destinés à promouvoir ce concept. L'élaboration de directives sur le développement de villes intelligentes a été considérée comme une priorité dans le rapport intitulé «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE» (ECE/HBP/2013/2).

36. Le représentant de l'Université de Saint-Pétersbourg a présenté un exposé sur la façon dont le concept de ville intelligente pouvait être appliqué aux villes pour réduire les risques et atténuer les effets des catastrophes et du changement climatique.

37. Un débat thématique a été consacré au vieillissement et à l'accessibilité des villes (notice informelle 6). Les participants ont évoqué les tendances démographiques présentes et à venir en Europe et les effets de ces tendances sur la demande de logements et sur les infrastructures urbaines. Le débat a mis en évidence l'évolution des besoins des sociétés vieillissantes de la région. Parmi les difficultés évoquées, on peut citer la mise à disposition de logements abordables pour les personnes âgées et l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments. Les participants se sont penchés sur les solutions appliquées aux niveaux national et local pour loger une population vieillissante. Ces solutions consistaient notamment à faire évoluer le parc immobilier, par exemple en appliquant une conception universelle et en menant des programmes de sensibilisation destinés à encourager les personnes âgées à adopter des modes de vie plus sains.

38. Il a été noté que la CEE avait mis en place un sous-programme destiné à aider les États membres à concevoir des politiques adaptées à l'évolution de la démographie, notamment au vieillissement de la population.

39. Les représentants du Danemark, de la CEE, de la municipalité de Vienne et de la société civile ont participé au débat.

40. Le Comité a pris note de ces renseignements.

## **C. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

41. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a évoqué le rôle du Groupe de travail et rendu compte des activités qu'il avait menées depuis la précédente session du Comité (ECE/HBP/2013/7).

42. En particulier, le Président a rendu compte de la huitième session du Groupe de travail (ECE/HBP/WP.7/2013/6), tenue au Kirghizistan le 18 mars 2013.

43. Il a également rendu compte de la table ronde sur la manière dont l'administration des biens immobiliers peut faciliter la reprise suite à la crise financière, organisée par le Groupe de travail dans le cadre de la Conférence de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, tenue à Washington du 8 au 11 avril 2013.

44. Une autre activité importante a consisté dans la constitution de groupes de spécialistes formés de membres du Bureau et chargés d'améliorer l'efficacité du Bureau.

45. La délégation irlandaise a rendu compte de l'étude comparative des systèmes d'administration des biens fonciers et de la publication à laquelle cette étude devait donner lieu (notice informelle 7).

46. Le Comité a été informé des résultats des ateliers organisés par le Groupe de travail depuis la soixante-treizième session du Comité, en particulier des ateliers suivants:

- «Soutenir la reprise de l'économie mondiale»: atelier organisé au Royaume-Uni du 10 au 13 octobre 2012;
- «Aménagement foncier spontané, propriété et logement»: atelier organisé en Grèce les 13 et 14 décembre 2012;
- Administration des biens fonciers en Asie centrale: atelier organisé au Kirghizistan les 19 et 20 mars 2013;
- «Coopération pour la protection des droits de propriété foncière»: atelier tenu en Suède du 29 au 31 mai 2013.

47. Le Président a annoncé qu'en 2014-2015, des ateliers seraient organisés au Danemark (mai 2013), en Autriche (automne 2014) et en Azerbaïdjan (automne 2015). Un autre atelier se tiendra peut-être en un lieu à déterminer.

48. La délégation ukrainienne a rendu compte de l'état d'avancement des réformes de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire en Ukraine.

49. Le Président du Groupe de travail a souhaité que la session contribue aux futurs travaux du Groupe de travail.

50. La délégation ukrainienne a déclaré qu'elle souhaitait organiser un atelier sur la politique foncière en Ukraine, en coopération avec le Groupe de travail, au printemps 2015.

51. Le Comité:

- A pris note de ces renseignements;
- A approuvé la publication de l'étude comparative des systèmes d'administration des biens fonciers.

## **D. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire**

52. Le secrétariat a présenté un projet de directives pour l'élaboration des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire, établi suite à une demande formulée par le Comité à sa soixante-treizième session (ECE/HBP/2013/8).

53. Le secrétariat a indiqué que cette étude avait démontré, notamment, qu'il était nécessaire d'élaborer des plans nationaux d'action pour aider les pays à donner suite aux recommandations formulées dans les monographies nationales.

54. Le Président a invité les participants à proposer des activités en rapport avec la production de monographies nationales.

55. La délégation ukrainienne a présenté le projet de monographie nationale sur le logement et l'administration des biens fonciers en Ukraine (ECE/HBP/176), ainsi que les principales recommandations contenues dans cette monographie.

56. La délégation de la République de Moldova a fait le point sur les recherches entreprises pour élaborer la monographie nationale prévue pour la République de Moldova.

57. La délégation tadjike a rendu compte de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la monographie nationale pour le Tadjikistan (ECE/HBP/163).



58. La délégation croate a rendu compte de l'état d'avancement de la préparation de la monographie nationale prévue pour la Croatie, ainsi que de l'intérêt persistant du pays pour ce projet, en dépit du manque de moyens financiers.

59. La délégation arménienne a demandé qu'une nouvelle monographie nationale soit préparée pour l'Arménie.

60. Le Président a indiqué que le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie avaient également demandé la préparation de monographies nationales. En outre, le secrétariat avait appris que la Lettonie soumettrait prochainement une demande. Le Président a par ailleurs noté qu'en dépit de l'intérêt manifesté par de nombreux pays pour des monographies nationales, de telles monographies ne pourraient être préparées que si des fonds extrabudgétaires étaient disponibles.

61. Il a été signalé que si des monographies nationales existaient déjà pour l'Arménie, la Moldova et la Fédération de Russie, ces pays avaient demandé que de nouvelles monographies soient préparées en raison des changements politiques et institutionnels survenus depuis l'établissement des monographies précédentes.

62. Le Comité:

- A approuvé les directives pour l'élaboration des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire (ECE/HBP/2013/8);
- A approuvé la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire pour l'Ukraine, ainsi que sa publication;
- A approuvé le principe de l'élaboration de monographies nationales pour l'Arménie, la Croatie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

## **VI. Réunion ministérielle de 2013<sup>1</sup>**

### **A. Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour**

63. La Réunion a adopté son ordre du jour.

64. M. Andrey Vasilyev, Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, a fait une déclaration liminaire au nom du Secrétaire exécutif de la CEE.

65. Le Président du Comité a présenté les objectifs et les résultats attendus de la Réunion ministérielle, en particulier l'examen et la possible approbation de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020.

### **B. Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE**

#### **1. Logement**

66. Soulignant les contributions importantes de la Norvège et de la Slovaquie aux travaux du Comité, le Président a invité les délégations de ces deux pays à coprésider le débat consacré aux progrès accomplis et aux problèmes rencontrés dans le secteur du logement, invitation qui a été acceptée.

<sup>1</sup> On trouvera à l'annexe 1 la liste complète des intervenants qui ont fait des déclarations au cours de la Réunion ministérielle.

67. Les délégations des États membres ont abordé les problèmes rencontrés, les progrès accomplis et les mesures prises dans le domaine du logement dans leurs pays respectifs.

68. Les délégations ont insisté sur la nécessité de promouvoir l'efficacité énergétique dans le logement dans le cadre de stratégies énergétiques nationales globales. Cette démarche consistait à définir des normes applicables à la construction de logements neufs et à la rénovation des logements anciens. Les États étaient nombreux à avoir débloqué des financements publics pour subventionner la rénovation, mais la principale source potentielle de financement de ces projets restait le secteur privé.

69. Il a été souligné que, dans bien des cas, y compris lorsque l'accroissement de la population était faible, la demande de logements augmentait. Cette hausse était due à une augmentation des revenus, à une diminution de la taille des ménages et aussi, parfois, à un afflux de migrants ou de réfugiés. Cette hausse de la demande était fréquemment à l'origine d'une pénurie de logements et de l'augmentation des prix de l'immobilier. Les États membres s'efforçaient de résoudre ce problème en encourageant les investisseurs privés à se tourner vers le secteur du logement.

70. Dans le même temps, il a été souligné que l'accroissement du parc immobilier devait être planifié avec minutie. La crise de 2008 avait montré que le recours excessif au développement du secteur du logement pour stimuler l'activité économique, allié à des méthodes de financement risquées, pouvait avoir des effets dramatiques sur l'économie. Dans certains pays, le niveau d'endettement lié au financement de biens immobiliers était encore trop élevé.

71. Dans un certain nombre de pays, l'augmentation de la demande et la hausse des prix qui en a résulté avaient rendu les logements difficilement accessibles aux catégories les plus pauvres et les plus fragiles de la population. Les États s'efforçaient de résoudre ce problème en combinant des programmes de subventions publiques et des efforts visant à attirer les investissements privés vers les logements meilleur marché.

72. Les États membres ont également abordé la question de l'habitat informel, source de problèmes de logement importants dans certaines zones de la région de la CEE. L'habitat informel échappe largement à la réglementation. Les logements concernés ne peuvent être ni achetés ni vendus sur le marché immobilier officiel et les terrains ne peuvent pas être pleinement valorisés comme source potentielle de croissance. Pour résoudre ce problème, plusieurs États membres ont engagé des programmes de régularisation afin d'incorporer une partie de l'habitat informel dans l'économie formelle.

73. Dans certains des pays autrefois régis par une planification économique centralisée, il a été constaté que le développement de systèmes efficaces de gestion des immeubles d'habitation collectifs et des logements municipaux restait problématique.

74. Certains États membres ont évoqué les effets négatifs des catastrophes naturelles sur les citoyens et les logements, soulignant la nécessité de construire des logements capables de résister à ces événements et d'améliorer les systèmes d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

75. En particulier, la Fédération de Russie a mis en évidence les effets des inondations qui ont touché le pays entre juillet et septembre 2013. Ces inondations ont submergé 8 millions de kilomètres carrés de terres et touché plus de 120 000 personnes. Quelque 12 000 bâtiments résidentiels ont été endommagés dans le district d'Extrême-Orient. Dans un certain nombre de villes, le niveau de l'eau a atteint 9 mètres.

76. Plusieurs délégations ont présenté la coopération que leurs pays respectifs avaient engagée avec les organisations internationales pour améliorer leur secteur du logement. Parmi ces programmes figuraient des partenariats avec la SIPC pour améliorer l'état de préparation aux catastrophes, avec le Programme des Nations Unies pour le développement

pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, et avec la CEE pour définir les domaines prioritaires en vue d'améliorer la gestion des logements et l'aménagement du territoire.

77. Plusieurs États membres ont apporté leur appui à la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3).

78. Les États membres ont également souligné l'importance de leur participation à la communauté internationale pour échanger des données d'expérience, et ils ont noté le rôle joué par la CEE dans la coordination des discussions et les conseils dispensés aux États membres.

## 2. Aménagement du territoire

79. Soulignant les contributions importantes de l'Azerbaïdjan et du Monténégro aux travaux du Comité, le Président a invité les représentants de ces deux pays à présider le débat consacré aux progrès accomplis et aux problèmes rencontrés dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'urbanisme, invitation qui a été acceptée.

80. Les délégations ont examiné les problèmes rencontrés, les progrès accomplis et les mesures prises dans le domaine de l'administration des biens fonciers dans leurs pays respectifs.

81. Les États membres ont indiqué que des changements importants avaient récemment été apportés à la structure et au fonctionnement des organismes chargés de l'administration des biens fonciers. Ces organismes avaient multiplié les services et augmenté les volumes de données consultables en ligne, tout en s'efforçant, souvent, de rationaliser leur fonctionnement et de réduire les coûts. L'évolution des rôles respectifs du secteur public et du secteur privé s'agissant de l'enregistrement des biens fonciers et de la cartographie a été soulignée. Elle était due en partie à la récente crise financière, qui avait entraîné des coupes budgétaires et conduit, dans certains cas, à l'externalisation de certaines tâches et de certains services.

82. Plusieurs États membres ont indiqué qu'ils avaient modifié le format des données de référence géospatiales. Dans les pays de l'Union européenne, ces modifications avaient été opérées dans le but d'harmoniser le référencement géospatial avec les prescriptions énoncées dans l'Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE) établie par la Directive 2007/2/CE du Parlement européen. Dans les pays où la propriété privée n'existe que depuis peu de temps, ces modifications avaient pour but de normaliser les limites de propriété et de créer certaines des données de base nécessaires à la régularisation de l'habitat informel.

83. Les États membres ont également souligné l'importance de la coopération internationale et de l'interprétabilité des données entre les pays.

## 3. Urbanisme

84. Les délégations des États membres ont examiné les problèmes rencontrés, les progrès accomplis et les mesures prises en matière d'urbanisme dans leurs pays respectifs.

85. Les États membres ont souligné qu'il était nécessaire de mener une politique d'urbanisme judicieuse pour améliorer la qualité de vie des citoyens et promouvoir un habitat durable; il se peut néanmoins que les approches en matière d'urbanisation varient d'un pays à l'autre en fonction de leurs conditions socioéconomiques propres.

86. Il a été souligné que l'aménagement de l'habitat formait une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Les États membres se sont penchés sur la façon dont les politiques d'aménagement du territoire étaient utilisées dans les différents pays pour

promouvoir l'efficacité énergétique dans le logement, la modernisation du parc immobilier et la fourniture de logements abordables.

87. Un certain nombre de délégations ont indiqué que l'extension des agglomérations compliquait sérieusement la gestion des villes en même temps qu'elle contribuait à réduire la superficie des terres cultivables. Des nouvelles politiques d'aménagement du territoire étaient en cours d'élaboration dans le but de résoudre ce problème.

88. Plusieurs États membres ont exprimé leur appui en faveur de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3). Ils ont également apporté leur appui aux travaux du Comité, qui a mis à leur disposition une plate-forme leur permettant d'examiner les questions relatives au logement à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire.

89. La représentante du Conseil international des femmes a souligné qu'une gestion adaptée et judicieuse des logements et du territoire prenant en considération les besoins des jeunes ménages et des personnes âgées était importante pour les femmes.

### **C. Adoption de la stratégie 2014-2020**

90. Le Président du Comité et le secrétariat ont présenté le projet de stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3). Il a été rappelé au Comité que la stratégie avait été élaborée comme suite à la demande qu'il avait formulée à sa soixante-treizième session et qu'elle avait fait l'objet d'un long processus consultatif qui avait conduit à son approbation lors d'une réunion informelle du Comité, en mai 2013. La Réunion ministérielle a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020<sup>2</sup>.

### **D. Clôture de la Réunion ministérielle**

91. Résumant les débats, le Président du Comité a souligné l'importance de la stratégie adoptée, qui fixait un ensemble d'objectifs généraux pour la région et qui allait orienter les travaux du Comité pendant les années à venir. Il a ensuite remercié les intervenants et prononcé la clôture de la Réunion ministérielle.

## **VII. Résultats de la Réunion ministérielle**

92. Le Comité a examiné le résultat des délibérations qui se sont tenues lors de la Réunion ministérielle. En particulier, il a discuté de la mise en œuvre de la stratégie pour 2014-2020 approuvée à la Réunion.

93. Le secrétariat a présenté les grandes lignes d'une publication électronique portant sur les études ministérielles consacrées au logement et à l'aménagement du territoire dans la région de la CEE, laquelle repose sur les déclarations faites lors de la Réunion ministérielle (notice informelle 8).

94. Le secrétariat a présenté les grandes lignes du projet de publication «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE» (ECE/HBP/2013/9).

---

<sup>2</sup> L'annexe 2 renferme le texte de la stratégie tel qu'il a été adopté par la Réunion ministérielle.

95. Le Comité:

- A approuvé les grandes lignes de la publication consacrée aux études ministérielles sur le logement et l'aménagement du territoire et invité le secrétariat à parachever la publication électronique avant l'ouverture de sa soixante-quinzième session, en octobre 2014;
- A approuvé la publication «Difficultés et priorités en matière de logement et d'aménagement urbain dans la région de la CEE».

## VIII. Programme de travail pour 2014-2015

96. Le Président a rappelé au Comité la décision qu'il avait prise à sa soixante-treizième session (ECE/HBP/179) et qui visait à recommander au Comité exécutif de négocier une Convention-cadre sur le logement durable dans la région de la CEE, et il a ouvert un débat sur la possible élaboration d'une charte sur le logement durable dans la région de la CEE, laquelle pourrait constituer une première étape vers la négociation de la convention-cadre.

97. Certaines délégations ont fait savoir qu'elles n'étaient pas prêtes à se prononcer sur la question, la discussion sur la possibilité d'une charte n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour de la session et compte tenu du fait que le Comité exécutif ne s'était pas encore prononcé sur la question d'une convention-cadre.

98. Le Président a précisé qu'il n'était pas question de revenir sur une décision que le Comité avait prise à sa soixante-treizième session, et qu'il appartenait désormais à l'organe intergouvernemental concerné, c'est-à-dire au Comité exécutif, de se prononcer sur la question.

99. Toutefois, devant l'intérêt manifesté par certains États membres pour une charte sur le logement durable, le Comité a décidé de prier le Bureau de fournir des renseignements complémentaires et, le cas échéant et à la lumière des décisions qui seraient prises par le Comité exécutif, d'élaborer les éléments de la charte proposée, de les examiner et de les soumettre ensuite à l'examen du Comité.

100. Le secrétariat a présenté le programme de travail pour 2014-2015 du volet relatif au logement et à l'aménagement du territoire du sous-programme logement, aménagement du territoire et population (ECE/HBP/2013/10).

101. Un représentant du secteur privé a présenté un exposé sur les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentielle dans la région de la CEE.

102. Un représentant de l'Italie a présenté un exposé sur l'utilisation des terres domaniales en Italie.

103. Un représentant de l'Académie présidentielle d'économie nationale de la Fédération de Russie a présenté un exposé sur l'état du marché immobilier en Fédération de Russie.

104. La délégation néerlandaise a présenté un projet de recherche élaboré par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers concernant les avantages et inconvénients possibles qu'il y aurait à regrouper les cadastres et les registres fonciers nationaux au sein de la même entité.

105. Un représentant du secteur privé a présenté un exposé sur la façon dont les systèmes d'information géographiques pourraient être utilisés pour améliorer l'aménagement du territoire dans la région de la CEE.

106. Le secrétariat a fourni des renseignements concernant: le plan d'évaluation biennale des résultats pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/11); la liste des publications pour 2014-2015 (ECE/HBP/2013/12); et l'état du Fonds d'affectation spéciale sur les établissements humains.

107. Le Président a invité les États membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale afin d'appuyer les études et autres travaux commandés par les États membres.

108. Le Comité:

- A pris note des renseignements fournis;
- A approuvé le projet de programme de travail pour 2014-2015;
- A approuvé le plan d'évaluation biennale des résultats pour 2014-2015;
- A souhaité que l'étude comparative des systèmes d'administration des biens fonciers, initialement prévue pour 2014-2015, soit publiée en 2013, en remplacement d'une monographie nationale qui n'était pas encore prête à être publiée, et remplacée par une publication comportant des directives sur un thème à déterminer. Le Comité a publié la liste des publications pour 2014-2015 ainsi modifiée.

## **IX. Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions**

109. Un représentant d'ONU-Habitat a rendu compte de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et de la coordination engagée entre les institutions des Nations Unies pour préparer la Conférence. Il a également invité les ministres du logement à participer aux comités nationaux ONU-Habitat.

110. Un représentant d'ONU-Habitat a rendu compte du rapport sur les villes européennes en transition établi par ONU-Habitat.

111. Un représentant de la SIPC a présenté un rapport sur les effets des catastrophes en Europe et sur les activités menées par la SIPC pour promouvoir un développement durable tourné vers l'atténuation des effets des catastrophes. Il a également présenté le processus préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue pour 2015, qui sera marquée par l'adoption d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour 2015 et au-delà. Il a également invité les États membres de la CEE à participer à la plate-forme nationale pluridisciplinaire sur la réduction des risques de catastrophe.

112. Un représentant du Conseil norvégien pour les réfugiés a rendu compte de ses activités de promotion des logements sûrs et de la location de logements pour les personnes déplacées dans les zones urbaines de la région de la CEE.

113. Un représentant du Groupe de travail a rendu compte de l'étude actuellement menée par le Groupe de travail concernant les meilleures pratiques pour résoudre le problème de l'habitat informel. Ce projet est exécuté en coopération avec la Fédération internationale des géomètres.

114. Un universitaire a encouragé le Comité à accorder une attention accrue à la question de l'extension des agglomérations.

115. Le Comité:

- A pris note des renseignements fournis;
- A approuvé l'état d'avancement de l'étude sur l'habitat informel (notice informelle 9) et chargé le Bureau d'approuver la version finale de ce travail, dont la publication est prévue pour 2014;
- A prié les organisations qui souhaitaient soumettre d'autres propositions de collaboration de communiquer leurs propositions au secrétariat, qui les soumettrait au Bureau pour examen.

## **X. Questions diverses**

116. Le Président a invité les participants à soulever toutes autres questions intéressant les travaux du Comité.

## **XI. Élection du Bureau**

117. Le Comité a élu le Bureau suivant pour sa soixante-quatorzième session:

- M<sup>me</sup> Elena Szolgayova (Slovaquie), Présidente
- M. Ali Jafarov (Azerbaïdjan)
- M<sup>me</sup> Alena Rakava (Bélarus)
- M. Mark Vézina (Canada)
- M<sup>me</sup> Daniela Grabmüllerova (République tchèque)
- M<sup>me</sup> Lise Nielsen (Danemark)
- M. David Gigineishvili (Géorgie)
- M<sup>me</sup> Shulamith Gertel (Israël)
- M. Stefano Scalera (Italie)
- M<sup>me</sup> Vilma Vaiciuniene (Lituanie)
- M<sup>me</sup> Inger Vold Zapffe (Norvège)
- M<sup>me</sup> Maria Jose Festas (Portugal)
- M<sup>me</sup> Svetlana Ristic (Serbie)
- M. Abduvali Komilov (Tadjikistan)
- M. Alexander Nepomnyaschiy (Ukraine)
- M. Ed Lester (Royaume-Uni)

118. Le Président a également souhaité la bienvenue à M. Elshad Khanalibayli, Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, comme membre d'office du Bureau.

## **XII. Clôture de la session**

119. Le Président a annoncé que la soixante-quinzième session du Comité se tiendrait du 6 au 8 octobre 2014.

120. Le Comité a ensuite procédé à l'examen et à l'adoption du présent rapport en séance.

121. Le Président a prononcé la clôture de la session le 9 octobre 2013, à 17 h 30.

## Annexe 1

### Liste des intervenants lors de la Réunion ministérielle, 8 octobre 2013

#### Examen des progrès accomplis et des difficultés à venir dans le domaine du logement

M<sup>me</sup> Filoretta Kodra, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Mission permanente de la République d'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales

M. Samvel Tadevosyan, Ministère du développement urbain, Arménie

M<sup>me</sup> Alena Rakava, Directrice adjointe du Département du développement régional et de l'urbanisme, Ministère de l'architecture et de la construction, Bélarus

M. Sylvain Labbe, Directeur exécutif du Bureau québécois d'exportation du bois, Canada

M. Borka Bobovec, Chef de secteur, Ministère de la construction et de l'aménagement du territoire, Croatie

M. Jouni Parkkonen, Conseiller spécial du Ministre de l'environnement, Finlande

M. Terence Dunne, Conseiller principal, Département de l'environnement, administration locale et communautaire, Irlande

M<sup>me</sup> Tania Berg Ragaeli, Conseillère, Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations

M<sup>me</sup> Daiva Matoniene, Vice-Ministre de l'environnement, Lituanie

M. Michael Farrugia, Secrétaire parlementaire, Cabinet du Premier Ministre, Malte

M. Anatolie Zolotcov, Vice-Ministre du développement régional et de la construction, République de Moldova

M. Marko Canovic, Vice-Ministre du tourisme et de la protection de l'environnement, Monténégro

M. Roderick Van Schreven, Ambassadeur extraordinaire, plénipotentiaire et Représentant permanent, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

M<sup>me</sup> Liv Signe Navarsete, Ministre des collectivités locales et du développement régional, Norvège

M. Yuri Osipov, Conseiller auprès du Ministre du développement régional, Fédération de Russie

M. Milan Milevic, Secrétaire d'État, Ministère de la construction et de l'urbanisme, Serbie

M. Frantisek Palko, Secrétaire d'État, Ministère des transports, de la construction et du développement régional, Slovaquie

M. Ernst Hauri, Directeur, Office fédéral du logement, Suisse

M. Abduvali Komilov, Directeur, Agence gouvernementale de l'architecture et de la construction, Tadjikistan

M<sup>me</sup> Nataliia Oliinyk, Directrice de la stratégie de réforme et du développement des services communautaires, Ministère du développement régional, de la construction et du développement municipal, Ukraine



---

**Examen des progrès accomplis et des difficultés à venir dans le domaine de l'administration des biens fonciers**

- M. Rafiq Jalilov, Vice-Président, Comité d'État pour les questions foncières, Azerbaïdjan
- M. David Jandieri, Premier Vice-Ministre de la justice, Géorgie
- M. Peter Creuzer, Directeur, information publique géospatiale et des relevés, Allemagne
- M. Erlan Saparbaev, Directeur, service public de l'enregistrement, Kirghizistan
- M. Miguel de Castro Neto, Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire et à la conservation de l'environnement, Portugal
- M. Ed Lester, Directeur exécutif, Registre foncier d'Angleterre et du pays de Galles, Royaume-Uni
- M. Roger Ekman, Conseiller principal, Lantmäteriet, Suède

**Examen des progrès accomplis et des difficultés à venir dans le domaine du développement urbain**

- M<sup>me</sup> Desislava Terzieva, Ministre du développement régional, Bulgarie
- M. Daniel Braun, Premier Vice-Ministre du développement régional, République tchèque
- M. Siim Kiisler, Ministre des affaires régionales, Estonie
- M<sup>me</sup> Tanja Bogataj, Directrice générale, Direction générale de la planification, Ministère de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire, Slovénie
- M. Kairbek Uskenbayev, Vice-Ministre du développement régional, Kazakhstan

## Annexe 2

### **Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020**

Adoptée le 8 octobre 2013, à Genève, par la Réunion ministérielle sur le logement et l'aménagement du territoire

#### **I. Vision d'ensemble, objectifs et cibles**

1. Conformément au mandat et à la mission du Comité, la vision d'ensemble, les objectifs et les cibles suivants ont été retenus jusqu'à l'année 2020, afin d'orienter les travaux du Comité destinés à aider les États membres à mettre en place des logements durables et à réaliser un aménagement du territoire.

2. Vision d'ensemble: d'ici à 2020, la région de la CEE continue à jouer un rôle de premier plan dans la promotion du logement durable et de l'aménagement du territoire. Dans le cadre des politiques nationales et de la coopération régionale, la priorité est donnée aux villes écologiques, inclusives, compactes et résistantes. Une utilisation transparente et efficace des terres, un enregistrement des biens immobiliers et un système financier solide sont autant de moyens d'encourager l'investissement dans le secteur du logement. Celui-ci offre de multiples possibilités, y compris à ceux qui ont des besoins particuliers et à d'autres groupes de population vulnérables.

#### **A. Logement et marchés immobiliers durables**

##### **1. Dimension environnementale**

###### *a) Objectif A*

Réduire la consommation d'énergie du secteur du logement par rapport à 2012 et poursuivre cette évolution à la baisse

**Cibles:** d'ici à 2020

- A1. Mise en place de politiques et de cadres juridiques visant à soutenir et stimuler la rénovation du parc immobilier afin de réduire son empreinte écologique et augmenter son rendement énergétique, en utilisant si possible les savoirs traditionnels et les matériaux de construction locaux;
- A2. Adoption de normes et d'une législation relatives à la performance énergétique permettant de délivrer des certificats de performance énergétique pour les bâtiments résidentiels nouveaux et existants.

###### *b) Objectif B*

Réduire l'impact du secteur résidentiel sur l'environnement en tenant compte du cycle de vie des bâtiments

**Cibles:** d'ici à 2020

- B1. Intégration du concept de cycle de vie à la législation relative aux logements et à la construction;
- B2. Prise en compte du concept de cycle de vie dans la conception et la construction de tous les nouveaux logements.

c) *Objectif C*

Améliorer la résistance des bâtiments aux catastrophes naturelles et anthropiques

**Cible:** d'ici à 2020

- C1. Révision et adaptation des réglementations relatives à la construction afin de mieux tenir compte des normes antisismiques ainsi que des effets du changement et des variations climatiques.

**2. Dimension sociale**

d) *Objectif D*

Améliorer globalement l'accès pour tous à un logement et à des services collectifs suffisants, abordables, de bonne qualité, sains et sûrs, une attention particulière étant portée aux jeunes et aux groupes vulnérables

**Cibles:** d'ici à 2020

- D1. Augmentation des investissements dans le logement social ou d'un prix abordable, selon qu'il conviendra;
- D2. Adoption de politiques favorisant l'accès à un logement abordable et sûr, en particulier pour les groupes socialement et économiquement vulnérables;
- D3. Mise en place d'instruments garantissant qu'une partie adéquate des nouveaux immeubles résidentiels est réservée pour des logements sociaux à un prix abordable;
- D4. Mise en place de stratégies et d'investissements en vue de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales en matière d'infrastructures et de services;
- D5. Mise en place de réglementations garantissant la sécurité juridique d'occupation pour tous quel que soit le type d'occupation, y compris de règles et procédures en matière d'expulsion, établies sur la base des normes et orientations internationales<sup>3</sup>.

e) *Objectif E*

Améliorer l'accès des personnes handicapées à un logement sans obstacle

**Cibles:** d'ici à 2020

- E1. Intégration des caractéristiques de la «conception universelle»<sup>4</sup> dans les systèmes normatifs nationaux;

<sup>3</sup> Voir Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 7, «Le droit à un logement suffisant: expulsions forcées» (consultable à l'adresse: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/comments.htm>) et «Principes de base et directives sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement», annexe 1 du document A/HRC/4/18 (consultable à l'adresse: [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Housing/Guidelines\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Housing/Guidelines_fr.pdf)).

<sup>4</sup> On entend par «conception universelle» la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter

- E2. Application des caractéristiques de la conception universelle dans les nouveaux bâtiments;
- E3. Dans la mesure du possible, adaptation des logements sociaux existants en fonction des caractéristiques de la conception universelle.

### 3. Dimension économique et financière

#### f) Objectif F

Soutenir et encourager l'investissement privé dans le secteur du logement

**Cibles:** d'ici à 2020

- F1. Approbation de politiques destinées à stimuler l'emploi par le biais d'investissements dans l'économie verte et l'innovation technologique dans le domaine du logement et de la planification urbaine;
- F2. Soutien et encouragement dispensés pour l'adoption de règlements financiers appropriés et l'évaluation des risques des actifs immobiliers auxquels sont adossés des produits financiers.

#### g) Objectif G

Garantir une gestion efficace du parc de logements

**Cibles:** d'ici à 2020

- G1. Mise en place d'une législation permettant de créer, de réglementer et de gérer des logements en copropriété, y compris les aspects propres à la mise sur pied et au fonctionnement de ces copropriétés;
- G2. Mise en place d'instruments et de mesures d'incitation destinés à soutenir les partenariats publics, privés et communautaires afin d'augmenter les investissements dans le logement durable et les projets de rénovation.

#### h) Objectif H

Contribuer au bon fonctionnement de marchés immobiliers et fonciers efficaces, équitables et transparents qui satisfassent les différents types de demandes de logement

**Cibles:** d'ici à 2020

- H1. Mise en place de procédures faciles, claires et transparentes ainsi que d'institutions appropriées garantissant l'efficacité des marchés immobiliers et fonciers;
- H2. Approbation d'une législation et d'outils souples, qui permettent d'utiliser des instruments qui encouragent et stimulent des partenariats public-privé en faveur du développement du logement;
- H3. Mise en place de politiques d'aide au développement d'un secteur fonctionnel du logement sans but lucratif.

---

ni adaptation ni conception spéciale (art. 2 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, consultable à l'adresse: <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>).

## B. Développement urbain durable

### i) Objectif I

Rechercher un équilibre entre la demande concurrentielle et l'offre limitée de terrains disponibles, réduire autant que faire se peut la perte de terres en zone rurale et favoriser l'utilisation efficace des terrains urbains

**Cibles:** d'ici à 2020

- 11. Élaboration d'orientations et de politiques stratégiques en faveur d'un aménagement durable de l'espace sur l'ensemble du territoire, avec la participation de toutes les parties prenantes;
- 12. Élaboration de plans territoriaux ou d'autres instruments pour faire appliquer les réglementations, au moins dans les cas ci-après:
  - Zones sujettes aux catastrophes naturelles et anthropiques;
  - Zones attractives pour l'investissement privé;
  - Zones écologiquement sensibles et sites patrimoniaux;
  - Densification des centres-villes, rénovation urbaine, urbanisation diversifiée, réutilisation ou reconversion de zones pathologiques et de friches industrielles.

## C. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ayant un caractère durable

### j) Objectif J

Mettre en place un système d'administration des biens fonciers efficace, accessible et transparent qui offre à tous une sécurité d'occupation et des droits de propriété foncière, facilite les investissements dans l'immobilier et les transactions immobilières et garantit une évaluation efficace et transparente des biens immobiliers, l'établissement de plans d'utilisation des sols et un aménagement du territoire dans un souci de durabilité

**Cibles:** d'ici à 2020

- J1. Mise en place de systèmes d'enregistrement des biens fonciers efficaces, accessibles, transparents et non discriminatoires et de mécanismes de recours appropriés qui couvrent l'ensemble du territoire national et garantissent la sécurité d'occupation et les droits de propriété tout en réduisant les revendications foncières et les plaintes liées au logement, l'insécurité des transactions immobilières et la corruption en matière d'enregistrement des biens fonciers;
- J2. Mise en place de politiques garantissant la sécurité d'occupation;
- J3. Mise en place de politiques visant à garantir la sécurité d'occupation aux habitants des établissements spontanés.

### k) Objectif K

Mettre en place des dispositifs ou services comme les registres fonciers, les organismes chargés du cadastre, les tribunaux et d'autres autorités publiques qui sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement du système d'administration des biens fonciers, ou améliorer ceux qui existent déjà

**Cibles:** d'ici à 2020

- K1. Facilité d'accès aux données récentes pour tous les utilisateurs;
- K2. Mise en place de mécanismes et de politiques visant à faciliter l'échange de données entre les autorités publiques grâce à une infrastructure nationale de données spatiales;
- K3. Possibilité donnée au public d'avoir accès aux informations liées à la gestion des biens fonciers en consultant des bases de données électroniques.

## **D. Thèmes intersectoriels**

### *l) Objectif L*

Garantir l'investissement dans l'innovation et la recherche, en mettant particulièrement l'accent sur les économies d'énergie, l'innovation sociale, les villes écologiques, compactes, inclusives et intelligentes

**Cibles:** d'ici à 2020

- L1. Encouragement à l'investissement dans la recherche et l'innovation, en particulier dans les domaines des économies d'énergie et de l'innovation sociale ainsi que de l'économie verte dans le secteur du logement;
- L2. Communication par les États membres d'informations sur la mise en œuvre de projets innovants dans les domaines susmentionnés afin de leur permettre d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales.

### *m) Objectif M*

Soutenir la bonne gouvernance, une participation réelle du public et la règle de droit dans les domaines du logement, de la planification et l'aménagement urbains et de l'administration des biens fonciers

**Cibles:** d'ici à 2020

- M1. Adoption de mesures légales et administratives instituant des consultations avec toutes les parties prenantes et favorisant leur participation dans le cadre de processus décisionnels transparents et ouverts;
- M2. Mise en place de politiques de renforcement ou d'amélioration des capacités du secteur public en matière de logement et d'administration de biens fonciers aux niveaux national, régional et local;
- M3. Renforcement de la coordination et de la coopération horizontales et verticales à différents niveaux de l'administration publique.

### *n) Objectif N*

Veiller à ce que les législations existantes relatives au logement, à la planification urbaine et à l'aménagement du territoire intègrent bien les dispositions spéciales concernant la non-discrimination

**Cible:** d'ici à 2020

- N1. Intégration dans la législation nationale sur le logement, la planification et l'aménagement urbains, l'aménagement du territoire et l'administration des biens fonciers de lois garantissant, en particulier aux femmes et aux minorités, l'égalité de traitement et l'absence de discrimination; mise en place de procédures pour que ces lois soient mises en application et respectées.

o) *Objectif O*

Intensifier l'échange de données d'expérience et la coopération aux niveaux régional et international dans les domaines du logement, de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire

**Cibles:** d'ici à 2020

- O1. Intensification des échanges de données d'expérience et de connaissances entre les pays;
- O2. Renforcement de la coopération, des réseaux et des synergies entre les organisations internationales.

## II. Activités

Pour aider les États membres à atteindre ces objectifs, le Comité appliquera la stratégie au moyen d'un plan d'action qui sera élaboré de façon à couvrir la période allant de 2014 à 2020 et d'activités qui seront inscrites dans le programme de travail. Il s'appuiera sur ses propres atouts en:

- Fournissant aux États membres des orientations et des recommandations par pays concernant les enjeux en matière de logement et d'aménagement du territoire dans la région de la CEE;
- Publiant des évaluations et des rapports phares détaillés, notamment un éventail de profils de pays sur les secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers;
- Offrant un cadre de dialogue entre les gouvernements pour faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques par le biais de réseaux régionaux d'experts, et l'organisation d'ateliers et de voyages d'études;
- Encourageant le développement des capacités grâce à des formations de qualité, des services de conseil et des publications;
- Harmonisant les méthodes et définitions dans le domaine du logement et de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et internationale, et en favorisant l'élaboration de termes, définitions et normes communs;
- Coopérant avec les programmes, institutions et organismes compétents des Nations Unies et autres parties prenantes dans un souci de cohérence et de complémentarité, en vue de collaborer sur les questions ayant trait au logement et aux biens fonciers.